

Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales & Rurales

Saint Colomban des Villards, Le 13 septembre 2016,

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Vous avez bien voulu, le 16 août 2016, apporter une réponse complète et approfondie à notre courrier du 17 février. Nous vous en remercions vivement. Ceci démontre l'importance que vous apportez à ce dossier complexe et douloureux.

L'USAPR, notre association fédératrice de maires et communes déjà confrontés à la prédation des loups, ou menacés de l'être, **continue à travailler**. Elus locaux, nous nous devons d'avoir le souci permanent de l'aménagement de nos territoires, de leur équilibre, de leur avenir : le maintien de l'élevage de plein air en est un élément clé, il n'est pas envisageable de le voir disparaître de secteurs entiers de nos communes, voire de nos communes elles-mêmes, sans réagir.

Nous avons préparé et tenu deux réunions importantes, les 19 et 20 août 2016 en Savoie. Parmi les invités, les représentants et services de l'Etat ont répondu présents (sous-Préfet représentant Monsieur le Préfet de la Savoie, DDT, ONCFS, ONF). Nous l'avons apprécié car, en tant que maires, nous nous positionnons depuis l'origine dans une démarche de relations constructives avec l'ensemble des organismes d'État concernés.

Par ce nouveau courrier, que nous concevons comme une lettre ouverte, nous souhaitons attirer votre attention et celle de nos partenaires (services de l'Etat, parlementaires, élus régionaux, départementaux et communaux) sur plusieurs éléments nouveaux, discutés dans nos réunions de travail et au sein de notre association.

- Il ne serait pas tolérable, Monsieur le Ministre, de lier les indemnisations des victimes de prédation à la mise en place voire à la « qualité » ou au « bon usage » des mesures de protection des troupeaux, comme actuellement envisagé par vos services et ceux du Ministère de l'Écologie en application de l'article 392 des Lignes directrices agricoles de la Commission européenne en date du 01-07-2014.

Nous nous permettons de développer ci-dessous les raisons de notre opposition à cette conditionnalité des indemnisations :

- Les analyses des différents partenaires se rejoignent : les mesures de protection des troupeaux, telles que mises en œuvre actuellement dans notre pays, se révèlent dans le temps inadaptées et inefficaces face à un prédateur intelligent et très adaptable. Sur le département de la Savoie par exemple, le constat est à la « récurrence des attaques sur troupeaux protégés » : ce sont eux qui concentrent 89 % des victimes (*source : DDT 73*).
- Dans certains secteurs ruraux et montagnards, compte-tenu de leur relief, de leur végétation (paysages en mosaïques denses de prairies ou pelouses et de bois), de leur accessibilité (absence de pistes pour rejoindre les pâturages) et de leurs systèmes d'élevage (troupeaux conduits en différents lots dans des parcs en clôtures fixes ou mobiles), la mise en place de mesures de protection s'avère par ailleurs irréaliste, voire impossible. Un élevage du Massif Central ou des Alpes n'est pas en mesure de recruter 3 ou 4 gardiens humains supplémentaires (cf. « présence humaine renforcée »), ni de placer 2 chiens de protection par lot de brebis en parc, ce qui conduit à devoir acquérir une dizaine, voire plus, de chiens par élevage. Et des secteurs de pâturage ancestraux sont maintenant délaissés, car les troupeaux ne peuvent y être protégés.
- Nous savons ce que la protection contre la prédation entraîne de contraintes, tant pour les troupeaux que pour les professionnels de l'élevage ; nous le mesurons, parce que nous en sommes souvent les premiers témoins, mais aussi parce que nous avons à gérer, dans nos communes, des conflits d'usage, dans lesquels notre responsabilité de maires est engagée.
- Les espaces ruraux ou montagnards de nos communes appellent une forte fréquentation de promeneurs, randonneurs, cyclistes... Les chiens utilisés pour la protection des troupeaux posent à l'évidence un problème de sécurité publique, comme en témoignent des cas d'agressions de plus en plus nombreux sur l'Homme (départements des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Isère, de la Savoie, de la Drôme...).
- Faire dépendre les indemnisations de l'évaluation de la mise en place des mesures de protection ouvre la porte à un vrai risque d'iniquité, puisque chaque éleveur doit gérer des contraintes différentes.

Vous nous indiquez, Monsieur le Ministre, que de nouvelles mesures d'accompagnement en direction des éleveurs et des bergers sont en cours de construction. Nous avons connaissance des documents élaborés par des services pastoraux, porteurs de propositions techniques pour l'accompagnement des éleveurs soumis à la prédation des loups. Il est vital, en effet, de

reconnaître la détresse des éleveurs et de les assister très rapidement en cas d'attaque de leurs troupeaux. Au-delà, travailler sur les mesures de protection là où elles sont nécessaires ne peut avoir que des aspects positifs et contribuer à la survie de l'élevage de plein air, puisqu'il s'agit bien de « travailler à des aménagements et équipements structurants. »

Mais les auteurs de ces documents l'écrivent eux-mêmes : « Dans le cadre de la très forte dégradation de la situation observée sur le terrain, une telle action d'accompagnement technique n'a de sens que si une véritable politique de régulation des loups est engagée dans la durée dans l'objectif de restaurer la crainte de l'homme chez le loup et d'écarter ce dernier de l'homme et de ses troupeaux. »

Depuis plus de 2 ans, nous avons confronté notre expérience d'élus de terrain aux connaissances que produisent des scientifiques reconnus en matière de pastoralisme (INRA, CERPAM, CNRS...). La plupart travaillent depuis le milieu des années 1990 sur la situation des éleveurs confrontés à la prédation par les loups en France mais aussi dans d'autres pays, tels les Balkans et les États-Unis. Nos conclusions convergent : **les loups doivent associer le bétail aux humains et les humains avec le danger ; il faut les dissuader de s'approcher des Hommes, de leurs habitations et de leurs troupeaux, comme ils le font de plus en plus volontiers aujourd'hui dans notre pays ; en cas d'attaque, une réactivité immédiate s'impose, avec recours à des tirs et piégeages.** Et il faut prendre les mesures nécessaires pour que les acteurs des territoires de notre pays encore peu colonisés, ou pas encore colonisés, puissent réagir immédiatement avec de nouveaux principes, et ne prennent pas le retard qui a été cumulé dans l'ensemble de l'arc alpin, laissant éleveurs et bergers dans des situations dramatiques, et les élus dans le plus grand désarroi.

Il est donc temps de tirer les conclusions qui s'imposent : nous ne pouvons subir toujours plus de contraintes face à un loup surprotégé ; la priorité donnée à la stricte protection du prédateur doit être remise en cause. **Il nous faut obtenir dans les plus brefs délais le déclassement du *Canis lupus* des textes qui le protègent,** malgré les contraintes qui pèsent sur toute négociation à engager à l'échelle européenne.

Le contrôle des populations de loups doit devenir une priorité et les moyens réglementaires et techniques nécessaires doivent être mis en œuvre.

Nous formulons en ce sens des propositions concrètes, et initions un travail avec nos homologues européens. Nous sommes également prêts à poursuivre notre travail sur les différentes questions avec les services concernés.

Monsieur le Ministre, si nous sommes déterminés, nous voulons être constructifs.

Notre vice-président, André Baret, a déjà pu échanger avec Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat. Il nous semble primordial de vous rencontrer, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Parce que nous souhaitons vous présenter plus en détails nos expériences d'élus locaux, nos propositions et positions, **nous avons l'honneur de vous**

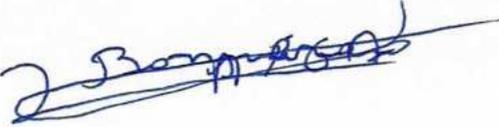
demander de bien vouloir recevoir au plus vite les membres du bureau de notre association.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre profond respect et notre sincère dévouement.

Le Président

Pierre Yves BONNIVARD,

Maire de Saint Colomban des Villards



Copie à Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat

Usapr – Mairie – Chef lieu – 73130 Saint Colomban des Villards

usaprfrance@gmail.com / Coordination Cathy Davoine 0615818430